



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-NOT-158

Déposé le : 30.06.20

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Plus de diversités dans nos Polices

Texte déposé

Les policières et policiers de notre canton effectuent un métier difficile, mais nécessaire destiné à la protection la population dans son ensemble, à la prévention de la violence et au maintien de la sécurité. Ils le font avec beaucoup d'engagement. Les policières et policiers méritent à ce titre-là notre soutien.

Dans notre canton, seul les Suisses et les Suissesses peuvent devenir policiers. Au moment de son assermentation au plus tard, l'aspirant doit avoir obtenu la nationalité suisse (art. 25 al. 3 LOPV). Cette manière de faire permet d'intégrer des policiers et policières d'origines diverses au sein des effectifs de polices. À l'image d'autres cantons romands comme Neuchâtel ou le Jura donnant la possibilité aux étrangères et étrangers titulaires d'un permis d'établissement (permis C) de devenir policiers, nous souhaitons renforcer cette diversité. Cette ouverture diversifierait davantage encore les effectifs de police. Elle reflète le brassage de notre société et sa capacité d'intégration. Par ailleurs, cette ouverture aux permis C est déjà possible dans notre canton pour d'autres professions dans le domaine sécuritaire comme pour les agentes et agents de détention. En 2009, dans le canton de Vaud, la majorité du Grand Conseil avait rejeté la motion de 2007 du député Marc Vuilleumier demandant que les titulaires d'un permis C puissent exercer le métier de policier. Aujourd'hui, dans notre canton, la part de la population étrangère qui contribue de près à la vitalité de notre économie, s'élève à 33% (Statistique Vaud, 2019).

Comme toute communauté humaine, comme tout corps de métier, des polices plus diversifiées seraient certainement moins sujettes aux discriminations conscientes ou non et aux préjugés. Par ailleurs, un renforcement de la diversité d'origines parmi les policières et policiers démontrerait aux populations issues de l'immigration qu'elles y ont davantage encore leur place.

Le meurtre présumé de Georges Floyd par un agent de police le 25 mai 2020 à Minneapolis a provoqué une mobilisation exceptionnelle autour du mouvement *Black Lives Matter*, aussi bien aux Etats-Unis, qu'en Europe et en Suisse notamment donnant à voir la persistance d'actes racistes et des discriminations subies par la plupart des minorités. Des procédures judiciaires sont d'ailleurs en cours dans notre canton mettant en cause des policiers à la suite du décès d'individus noirs. Aux yeux des populations issues de l'immigration, un renforcement de la diversité au sein des différents corps de police accroîtrait la légitimité du monopole de la sécurité publique. Cette mesure serait sans doute un appui dans le combat contre les discriminations, dont nous pouvons toutes et tous être à l'origine consciemment ou non. Le renforcement de la diversité au sein des différents corps aurait sans doute un effet bénéfique sur la dynamique interne aux polices.

Au vu de ce qui précède, les député.e.s soussigné.e.s ont l'honneur de demander au Conseil d'Etat une révision de la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) permettant aux titulaires d'une autorisation d'établissement (permis C) de devenir policières et policiers. Cette révision de loi doit intégrer tous les corps de police qui composent le canton (polices cantonale, régionales et communale).

Lausanne, le 30 juin 2020

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures
- (b) renvoi à une commission sans 20 signatures
- (c) prise en considération immédiate
- (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire

X
┌
┌
┌

Nom et prénom de l'auteur :

Tschopp Jean

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Gaudard Guy

Mahaim Raphaël

Richard Claire

Melly Serge

Keller Vincent

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Aminian Taraneh X	Chevalley Christine	Evéquoq Séverine
Aschwanden Sergei	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Attinger Doepper Claire X	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Fonjallaz Pierre
Balet Stéphane X	Christen Jérôme	Freymond Isabelle X
Baux Céline	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Betschart Anne Sophie X	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues X
Bettschart-Narbel Florence	Courdesse Régis	Gaudard Guy X
Bezençon Jean-Luc	Cretegy Laurence	Gay Maurice
Bolay Nicolas	Croci Torti Nicolas	Genoud Alice
Bouverat Arnaud X	Cuendet Schmidt Muriel X	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuérel Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien X	Deillon Fabien	Gfeller Olivier X
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre X	Glardon Jean-Claude X
Butera Sonya	Desarzens Eliane X	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Dessementet Pierre X	Glauser Nicolas
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glayre Yann
Cala Sébastien X	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dubois Carole	Guarna Salvatore
Carrard Jean-Daniel	Ducommun Philippe	Induni Valérie X
Carvalho Carine X	Durussel José	Jaccard Nathalie
Chapuisat Jean-François	Echenard Cédric X	Jaccoud Jessica X
Cherbuin Amélie X	Eggenberger Julien X	Jaques Vincent X
Cherubini Alberto X	Epars Olivier	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Jobin Philippe	Neumann Sarah X	Ryf Monique X
Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Schaller Graziella
Karlen Dylan	Nicod Bernard	Schelker Carole
Keller Vincent X	Nicolet Jean-Marc	Simonin Patrick
Labouchère Catherine	Paccaud Yves X	Soldini Sacha
Liniger Philippe	Pahud Yvan	Sonnay Eric
Lohri Didier	Pedroli Sébastien X	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan X	Pernoud Pierre André	Studer Léonard
Mahaim Raphaël X	Petermann Olivier	Stürner Felix
Marion Axel	Podio Sylvie	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Pointet Cloé	Thalmann Muriel X
Mattenberger Nicolas X	Probst Delphine X	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Radice Jean-Louis	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Räss Etienne	Trolliet Daniel X
Meienberger Daniel	Rey-Marion Ailette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezo Stéphane	Venezelos Vassilis
Melly Serge X	Richard Claire X	Volet Pierre
Métraux-Botteron Anne-Laure	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Meystre Gilles	Rime Anne-Lise	Vuilleumier Marc X
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam X	Weidmann Yenny Chantal
Misiego Céline	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane X	Ruch Daniel	Zünd Georges
Mottier Pierre François	Rydlö Alexandre	Zwahlen Pierre X